

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Boelube

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Boelube  
No du produit 70200, 70206, 70201  
Synonymes, Nom Déposé 16B4F (70200), 16B4F (70206), 16B1A (70201)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Le fluide de travail des métaux

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur The Orelube Corporation  
20 Sawgrass Drive  
Bellport  
NY 11713  
USA  
001-631-205-9700  
info@orelube.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

The Orelube Corporation: 001-631-205-9700 (9 am-5 pm, Mon-Fri)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)	Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
	Pour l'homme	Non classé.
	Pour l'environnement	Non classé.
Classification (1999/45/CEE)	Non classé.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008  
Aucun pictogramme requis.

#### 2.3. Autres dangers

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

Remarques relatives aux ingrédients

Ce produit ne contient aucune substance classée dans les fiches de données de sécurité amounts- isolables sont fournies comme une confirmation de cela et comme un service à nos clients.

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales  
Aucunes recommandations.

# Boelube

Inhalation

Premiers soins, repos, chaleur et air frais.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la personne a un malaise ou a ingéré de grandes quantités (50-100 ml pour un adulte), la transporter immédiatement à la salle d'urgence avec cette fiche.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

## **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Inhalation

Irritation du nez, de la gorge et des voies aériennes.

Contact avec la peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Risques particuliers

Sans objet

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Choisir un équipement de protection individuelle en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. En cas d'incendie porter un appareil respiratoire à adduction d'air.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Substance non-dangereuse. Aucun procédé spécifique de nettoyage. Recueillir avec un absorbant incombustible et placer dans un récipient approprié. Recueillir dans des récipients et bien sceller.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pas de précautions spécifiques d'utilisation.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Pas de précautions particulières de stockage.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

### **SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Conditions de procédé

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation efficace.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est pas requise.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection des yeux

Sans objet

Mesures d'hygiène

Se laver les mains après l'usage.

### **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Solide
Couleur	blanc (70200), blanc (70206), rose (70201)
Odeur	Aucune odeur caractéristique.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	Non déterminé.
Point de fusion (°C)	43- 46 deg C
Densité relative	0.84
Température de décomposition (°C)	Non disponible.
Point d'éclair (°C)	>150 deg C Creuset ouvert Cleveland.
Température d'auto-inflammation (°C)	Non disponible.
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	Non disponible.
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	Non disponible.

## **9.2. Autres informations**

Composés organiques volatils (COV) non- volatile

Remarque : reportez-vous à la feuille de spécifications pour les propriétés physiques et chimiques supplémentaires

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### **10.1. Réactivité**

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit. Réaction avec: Matières oxydantes.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Sans objet

### **10.4. Conditions à éviter**

Éviter l'exposition à la chaleur et le contact avec les oxydants forts.

### **10.5. Matières incompatibles**

Matières À Éviter

Oxydants forts.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO<sub>2</sub>).

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

20000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Aucune irritation.

Aucune irritation.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Non irritant.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Les études toxicologiques ne sont pas disponibles à ce jour.

Non sensibilisant.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Négatif.

## **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1. Toxicité**

Toxicité Aiguë Pour Les Poissons

Aucune donnée n'est disponible sur l'écotoxicité du produit.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Dégradabilité

Ce produit est supposé biodégradable.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité :

Le produit n'est pas volatile.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Non déterminé.

## **SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Informations générales

Les déchets doivent être traités comme déchets spéciaux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

### **14.1. Numéro ONU**

Non applicable.

### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable.

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable.

### **14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

## **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

## Boelube

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### Législation UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Listes santé et environnement

Aucun ingrédient n'est répertorié.

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision	05/29/2015
Révision	2
Etat De La Fiche De Donnees De Securite	Approuvé.

#### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.